

prien, quoiqu'il en fût séparé par la Loire. Cette circonstance lui fit d'abord attribuer le rang de paroisse distincte lors de la formation du département de Rhône-et-Loire, car on voit par la nomenclature que nous avons donnée qu'il faisait partie d'un canton (Saint-Rambert) et son chef-lieu d'un autre (Sury-le-Comtal). Toutefois, son émancipation ne fut pas de longue durée, car il ne paraît plus isolément après 1790, et faisait certainement partie de la commune de Saint-Cyprien en 1800. La situation d'Andrézieux sur la Loire, au point où vient aboutir la route de Saint-Etienne, lui donna bientôt une certaine importance, qu'accrut encore l'établissement du chemin de fer. Dès 1821 Andrézieux avait demandé à être séparé de Saint-Cyprien, à cause de l'obstacle que présentait souvent le passage de la Loire, opéré alors au moyen d'un bac, et à être réuni à Bouthéon, dont il dépendait déjà pour le culte. En vain le conseil municipal de Saint-Cyprien protesta-t-il au nom des habitants d'Andrézieux, en faisant remarquer que le passage de la Loire était gratuit pour tous les habitants de la commune, que le chef-lieu du canton de Bouthéon (c'était alors Chazelles) était à quatre lieues d'Andrézieux que toutes ses affaires rattachaient à Saint-Just-sur-Loire et à Saint-Rambert. Une ordonnance royale du 24 juin 1823 opéra la réunion demandée. Mais à peine ce résultat fut-il obtenu qu'Andrézieux s'aperçut des inconvénients que présentaient son nouveau mariage; peut-être même les avait-il prévus d'avance, et n'avait-il demandé son union avec Bouthéon, que pour obtenir son divorce avec Saint-Cyprien. Quoi qu'il en soit, dès l'année 1826 Andrézieux demanda à former une commune à